

Séance extraordinaire du conseil municipal du 8 mai 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 8 mai 2017 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Sont également présents : messieurs Marc-Olivier Breault, directeur général et Yvon Mousseau, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

2017-05A-01

Déclaration d'état d'urgence local

ATTENDU que l'article 42 de la *Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3)* prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence dans tout ou partie de son territoire lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable ;

ATTENDU que la fonte des neiges, les précipitations abondantes des dernières semaines ainsi que la hausse rapide et persistante du fleuve Saint-Laurent ont provoqué une surcharge du réseau d'égout sanitaire ;

ATTENDU que depuis le 7 avril 2017, la Ville de Lavaltrie a mis en oeuvre des actions pour protéger la vie et les biens de ses citoyens ;

ATTENDU que la municipalité estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile les actions requises ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal déclare, pour une période de cinq jours, l'état d'urgence sur la partie du territoire lavaltois desservie par le réseau d'égout sanitaire et/ou le réseau d'aqueduc ;

Que cette déclaration est faite en raison de la surcharge persistante du réseau d'égout sanitaire et du niveau élevé du fleuve Saint-Laurent ;

Que cette surcharge résulte de la fonte des neiges, des précipitations abondantes des dernières semaines ainsi que des infiltrations causées par la hausse rapide et persistante du niveau du fleuve Saint-Laurent ;

Que le conseil municipal désigne monsieur le maire, Jean Claude Gravel et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault afin que chacun d'entre eux soit et est habilité à exercer les pouvoirs spéciaux suivants :

- contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire ou les soumettre à des règles particulières ;
- accorder les autorisations ou les dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité ;
- ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes ou, sur avis de l'autorité responsable de la santé publique, leur confinement, et veiller à leur hébergement, leur ravitaillement, leur habillement et leur sécurité ;
- requérir l'aide de citoyens en mesure d'assister les effectifs déployés ;
- réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et les lieux d'hébergement privé nécessaires autres que ceux prévus à son plan de sécurité civile ;
- faire les dépenses et conclure les contrats nécessaires.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour et conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes; les membres du conseil étant tous présents, ils consentent à prendre en considération le dossier suivant :

2017-05A-02

Ajout de sujet à l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire :

- Modification de la résolution numéro 2017-03A-02 - Plan d'action pour la réduction de l'apport en eaux parasites dans le réseau d'égout sanitaire de la Ville de Lavaltrie

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-05A-03

Modification de la résolution numéro 2017-03A-02 - Plan d'action pour la réduction de l'apport en eaux parasites dans le réseau d'égout sanitaire de la Ville de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a procédé, en date du 23 mars 2017 à l'adoption de la résolution numéro 2017-03A-02 ;

ATTENDU que par le biais de cette résolution, le conseil municipal a procédé à l'adoption d'un Plan d'action pour la réduction de l'apport en eaux parasites (plan préparé par la firme *Les Services exp inc.*, en date du 21 mars 2017) ;

ATTENDU qu'un projet de développement domiciliaire (Héritage du Roy) fait présentement l'objet d'une demande de certification d'autorisation auprès du *ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)* et qu'un projet d'urbanisation de la partie commerciale de la route 131 fera incessamment également l'objet d'une demande de certificat d'autorisation auprès de ce même ministère ;

ATTENDU que ces projets devront, pour être autorisés, faire l'objet de mesures compensatoires qui devront être réalisées afin de s'assurer que les apports générés par ces projets n'augmenteront pas les fréquences de débordement aux postes de pompages problématiques ou que des travaux soient préalablement requis sur des ouvrages municipaux ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal modifie sa résolution numéro 2017-03A-02 de manière à préciser la portée des engagements pris par le biais de cette dernière ;

Que le conseil municipal s'engage à réaliser les mesures compensatoires requises, suivant le plan d'action du 21 mars 2017: soit procéder à la réalisation des travaux prévus pour les années 2018 et 2019 et à effectuer, avant le 31 décembre 2019, les travaux de réhabilitation mécanique et électrique du poste de pompage Charland.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

2017-05A-04

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h47.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 9^e jour du mois de mai 2017.

Jean Claude Gravel, maire